

REPUBLIQUE FRANCAISE
HERAULT

Réception par le préfet : 25/04/2025
Affichage : 25/04/2025



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS DE LUNEL-VIEL N° 08/2025**

Nombre de membres :

Afférents au Conseil d'Administration : 11

En exercice : 11

SEANCE DU 11 AVRIL 2025

DATE DE LA CONVOCATION : 4 avril 2025

DATE D'AFFICHAGE : 4 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le onze avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Fabrice Fenoy.

PRESENTS : M. FENOY – Mme FROIDURE – Mme MOUSSU – Mme MONGRAIN Mme FLOCH – Mme GRANDGONNET– M. VADELL – Mme GARCIA

ABSENTS EXCUSÉS : Mme BOUABDALLAH – M. CHAZALLET – Mme DEFAUX

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme FROIDURE

**OBJET : COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES EN VERTU DES POUVOIRS DELEGUES
AU PRESIDENT**

Rapporteur : M. Fabrice FENOY

Le président communique aux membres du conseil d'administration :

- ✚ La décision n° 03/2025, en date du 11 mars 2025, ayant pour objet « AIDE CLASSE DECOUVERTE SPORT DU 12 AU 16 MAI 2025 AU HAMEAU DE MOULES (FONDAMENTE, AVEYRON) », par laquelle il décide d'accorder une aide financière remboursable, qui sera payée par chèque directement sur le compte bancaire du créancier ASS OCCE 34 ECOLE ELEMENTAIRE GUSTAVE COURBET LUNEL-VIEL, en prenant en charge la créance suivante : Aide classe découverte sport au Hameau de Moulès (Fondamente, Aveyron) pour un montant de 720,00 € (1 enfant : montant de la participation 240,00 € + 2 enfants : montant de la participation 240€*2 = 480,00 €).
Le CCAS participe au paiement de la participation de l'aide, conformément aux dispositions en vigueur de la Régie d'avances et de recettes « aides et secours ».
- ✚ La décision n° 04/2025, en date du 26 mars 2025, ayant pour objet « AIDE CLASSE DECOUVERTE SPORT DU 12 AU 16 MAI 2025 AU HAMEAU DE MOULES (FONDAMENTE, AVEYRON) », par laquelle il décide d'accorder une aide financière non remboursable, qui sera payée par chèque directement sur le compte bancaire du créancier ASS OCCE 34 ECOLE ELEMENTAIRE GUSTAVE COURBET LUNEL-VIEL, en prenant en charge la créance suivante : Aide classe découverte sport au Hameau de Moulès (Fondamente, Aveyron) pour un montant de 260 €.
Le CCAS participe au paiement de la participation de l'aide, conformément aux dispositions en vigueur de la Régie d'avances et de recettes « aides et secours ».

Le conseil d'administration du CCAS, ayant oui l'exposé de monsieur Fenoy, et après en avoir délibéré, prend acte **à l'unanimité** des décisions prises en vertu des pouvoirs délégués au président.

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Président
Fabrice Fenoy



La Secrétaire
Sylvie Froidure

